

Les déchets sont sous le paillason

**Où les ennemis
tombent d'accord
pour en faire
le moins possible**

par Jacky Bonnemains
*Président de l'association
Robin des Bois*

Après la détente, la trêve, l'intermède des travaux de l'Office parlementaire sur la gestion des déchets de haute activité et la promulgation, en décembre 1991, de ce qui reste la seule loi sur l'énergie nucléaire civile examinée par le Sénat et l'Assemblée nationale, le train-train de la guéguerre entre pro-nucléaires et antinucléaires est reparti pour un tour, dans une logique de victoires et de défaites, de revanches et de règlements de compte, alors que 100 pour 100 des Français sont producteurs de déchets nucléaires de haute activité. Dans l'Est de la France, les riverains d'un site potentiel de laboratoire souterrain déclarent ne pas vouloir être « les Bidochons » de l'ère nucléaire et, à quelques kilomètres de là, un stockage irréversible d'une capacité de 320 000 tonnes de

déchets industriels chimiques va tranquillement s'ouvrir à 600 mètres sous terre et dans le sol français.

Un phénomène de société : le rejet des déchets

L'opposition aux stockages et à l'élimination des déchets ménagers et industriels émer-

ge comme un phénomène de société, de sociétés riches car, dans les pays à forte densité humaine marqués par la misère sociale, les décharges sont considérées comme des sources de prospérité relative. L'avènement de la perception environnementale dans l'opinion publique européenne a eu comme effet principal et unanime effet de marginaliser le déchet et de l'exclure de la société de consommation, lui qui en est son descendant unique. Dès 1986, on observe

Image de synthèse d'un laboratoire de recherche souterrain dans l'Est de la France.

Andra

des campagnes d'exportation de déchets à partir des États-Unis et de l'Europe vers des pays pauvres, en état de guerre ou sous la férule de régimes autoritaires, comme Haïti, la Roumanie, le Liban, le Nigeria. Un cri moral vertueux secoue les pays producteurs de déchets. Mais quand, en 1988, le Karin B, un cargo ouest-allemand, quitte le Nigeria pour rapatrier 4 000 tonnes de déchets chimiques, tous les pays européens refusent d'accepter ce charter, contraint après 4 mois d'errance en Atlantique, dans la Manche puis en Méditerranée de débarquer dans une enceinte portuaire militaire italienne. C'est alors que l'Anred (Agence nationale de récupération des déchets) adopte le vocable symbolique de « Transformeurs », et se consacre à la

transmutation des contenus des poubelles ménagères et industrielles en or commercial et énergétique.

Le recyclage n'est pas la solution miracle

Du recyclage, l'opinion publique et ses élus ou relais politiques attendent aussi qu'il réduise le volume terminal des déchets et qu'il crée des emplois pérennes. Voilà la solution magistralement mise au point et déroulée par les pionniers du recyclage et du déchet ultime que sont, depuis 30 ans, le Commissariat à l'énergie atomique et la Cogema dans les usines de retraitement des

combustibles irradiés de Marcoule et de la Hague. Mais comme toutes les filières de recyclage - verre, papier carton, métaux, solvants, bois, plumes et autres - le recyclage des combustibles nucléaires, des sous-produit des gaz résiduels, des eaux résiduaires, des déchets technologiques, expose les intervenants et l'environnement à des risques sanitaires et à des pollutions cumulatives. Comme toutes ces filières de recyclage, il délivre des produits finis, en l'occurrence le nitrate d'uranyle et l'oxyde de plutonium, qui ne trouvent pas toujours preneurs sur le marché mondial. Comme toutes les filières de recyclage, la filière nucléaire génère aussi des déchets ultimes. Du fait de leur radioactivité à vie longue, il faut les soustraire à l'action des eaux météoriques, superficielles et souterraines, aux effets sismiques, à l'intrusion humaine accidentelle ou malveillante, aux risques technologiques prévisibles comme les chutes d'avion, aux actions de guerre et de terrorisme. Entre 1980 et 1990, les hypothèses d'évacuation balistiques vers la Lune ou même le Soleil ou d'enfouissement dans les sédiments sous-marins ont été étudiées. La précarité des lanceurs spatiaux et l'hostilité de la Convention de Londres au déversement en mer des

La fin du cycle du combustible nucléaire: des conteneurs pour déchets vitrifiés à l'usine de la Hague.

déchets nucléaires a, officiellement du moins, mis un terme à ces recherches auxquelles Ifremer, pour ce qui concerne le compartiment marin, est associée. L'une des fosses sous-marines présélectionnées et ayant fait l'objet d'auscultations diverses est située au large des îles du Cap Vert.

L'imprégnation de l'image de marque

Il s'avère que seul le stockage en couches géologiques profondes et appropriées est susceptible aujourd'hui de répondre aux critères moraux et physiques de gestion des déchets de haute radioactivité. En 1989 et 1990, la présélection géologique et des prises de possession foncières par l'Agence nationale des déchets radioactifs ont abouti à des tensions sociales très vives entretenues par une coordination nationale et des déploiements policiers dévastateurs. C'est à cette époque que les experts en fromages et en volailles ont échafaudé des théories scientifiques sur la capacité du poulet de Bresse et du crottin des Deux Sèvres à s'imprégner, en terme d'image surtout, d'une radioactivité

dormante et confinée à plus d'1 km de profondeur dans des caveaux ou des cavités choisis pour leur bon coefficient d'imperméabilité. Cette protection par produits du terroir interposés s'est, par la suite, étendue aux projets de stockage de toutes les catégories de déchets réputés contradictoires avec les Appellations d'origine contrôlée, le tourisme « vert », les identités régionales, le développement d'une agriculture de qualité.

Faute d'exutoires pour ses déchets les plus radiotoxiques, l'énergie nucléaire se dit alors menacée de mourir « par constipation », selon les mots d'un de ses administrateurs et ambassadeurs.

La saisine, en 1990, de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques a permis un débat approfondi entre les différents acteurs industriels, scientifiques, collectivités et associations intéressées. La loi, prorogée en décembre 1991, est « relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs ». Elle dissocie les voies de recherche, et particulièrement les laboratoires sur la faisabili-

té des stockages géologiques, des éventuelles applications industrielles ultérieures. Elle

Inattendu terrain d'entente entre la Cogema et les antinucléaires, les deux camps estiment à l'unisson que le stockage « provisoire » des déchets vitrifiés pendant plusieurs dizaines d'années à l'intérieur de l'usine de la Hague ne pose pas de problèmes particuliers.

interdit le stockage en France des déchets issus du retraitement des combustibles irradiés étrangers. Positive, cette loi s'enlise car elle n'est pas appliquée. Les déchets sont retournés à titre exceptionnel

dans certains pays d'origine mais la Belgique, la Suisse, la Hollande, l'Espagne, la Suède n'en ont jamais repris.

Inattendu terrain d'entente entre la Cogema et les antinucléaires, les deux camps estiment à l'unisson que le stockage « provisoire » des déchets vitrifiés pendant plusieurs dizaines d'années à l'intérieur de l'usine de la Hague, ne pose pas de problèmes particuliers. Tout va bien dans le meilleur des mondes et, sans débattre, les deux ennemis tombent d'accord pour préconiser que des recherches prioritaires sur la transmutation soient entreprises, avec l'aide du CEA. Le retraitement a de l'avenir, autant que les générations futures.